

Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les membres de la Commission Particulière du Débat Public

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames et Messieurs

Concerné au premier chef, Gaz de Normandie s'est profondément engagé dans le débat public.

Depuis la séance d'ouverture nous n'avons pas ménagé nos efforts pour rencontrer tous ceux qui en avaient directement ou indirectement manifesté le souhait. Nous avons tenté de répondre au mieux aux questions qui nous étaient posées Yves Bramoullé, Olivier Fréchet et moi-même, ainsi que les partenaires de Gaz de Normandie. Nous remercions les personnes qui ont participé à l'organisation de ce débat : Commission particulière du débat public, nombreux experts et administrations qui ont pris sur leur temps pour participer aux réunions, communes qui nous ont accueillis. Nous remercions également toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce débat et ont contribué à élargir le regard que nous portons sur notre projet que ce soit par leur soutien ou par leurs critiques.

Nous avons écrit dans la préface du dossier du maître d'ouvrage que celui-ci constituait un point de départ et non un point d'arrivée. La réunion d'aujourd'hui n'est pas non plus un point d'arrivée mais un point d'étape

important pour préparer la décision que nous prendrons dans quelques mois de déposer ou non les demandes d'autorisation relatives à ce projet.

Nous avons en effet beaucoup appris de ce débat et je vais vous livrer les enseignements que nous en retenons.

Nous souhaitons également, sur la base de ces enseignements, décrire notre ligne de conduite dans les mois à venir et soumettre au public comme à la Commission un certain nombre de propositions.

I. Tout d'abord, parmi les enseignements que nous retenons *les points de controverse et d'attention*

La première question posée a été celle de l'opportunité de ce projet d'infrastructure.

- Comme porteur du projet et acteur industriel nous souscrivons aux objectifs de la politique énergétique de la France. Ils ont été décrits et expliqués par la représentante du MEDAD lors de la réunion du 2 octobre à Montivilliers ainsi que ses implications en matière d'infrastructures gazières. Un seul chiffre résume l'enjeu: en raison de leur éloignement, les deux tiers des réserves mondiales de gaz naturel ne nous sont accessibles en France qu'à travers le gaz naturel liquéfié.
- Sur le plan environnemental l'enjeu est également considérable. A l'heure où les responsables politiques de la planète se réunissent à Bali pour définir une stratégie d'ensemble de lutte contre les gaz à effet de serre, nous rappelons l'importance du rôle qu'est appelée à jouer la substitution du pétrole et du charbon par le gaz naturel. Dans un monde qui dépend aujourd'hui à 80% des énergies fossiles, le passage à une économie

fonctionnant sans hydrocarbures prendra du temps. Lors de cette phase de transition, estimée aujourd'hui à une trentaine d'années, le recours au gaz naturel, la moins émettrice des trois grandes énergies fossiles, est indispensable, non pour consommer plus d'énergie mais pour en consommer moins en la consommant mieux.

- Gaz de Normandie a également souligné que la présence d'un terminal méthanier à Antifer serait de nature à renforcer la sécurité d'approvisionnement de la Normandie, aujourd'hui éloignée des autres points d'entrée du territoire : frontière belge, frontière allemande, pays de la Loire et Provence Alpes Cotes d'Azur.

- Deuxième question, d'opportunité également, pourquoi un terminal dans la région havraise et pourquoi Antifer ? Les qualités exceptionnelles de l'accès maritime comme des infrastructures terrestres du port d'Antifer conçu pour recevoir des hydrocarbures liquides ont été démontrées au cours du débat et sont reconnues sur un plan international. J'ai notamment en souvenir les démonstrations particulièrement éclairantes du Commandant du Port, M Patrick ABJEAN, et du président de la station de pilotage du Havre-Fécamp, M Xavier de SALINS, sur les atouts maritimes du port d'Antifer : largeur du chenal et du cercle d'évitage, rythme de fréquentation des navires, flexibilité des zones de dégagement, qualité du mouillage. Avant-hier, le port a été qualifié d'«écran» par un intervenant ce qui traduit bien la responsabilité qui incombe à ceux qui proposent comme nous le faisons de nouveaux aménagements ; nous en avons pleinement conscience.

Les démonstrations apportées ne peuvent toutefois convaincre, nous le reconnaissons, les personnes pour lesquelles il ne convient pas d'ajouter un nouveau projet industriel dans la zone industrialo-portuaire d'Antifer. Il nous

semble que cette approche dépasse largement notre projet et pose la question de la vocation même du port d'Antifer.

Seul le propriétaire des lieux, l'Etat, à travers son établissement, le Port Autonome du Havre dispose de la légitimité pour y répondre. Nous nous devons donc d'être très prudents lorsque nous abordons cette question du partage de l'espace entre zones industrielles, zones de loisir et espaces naturels. Tout au plus pouvons-nous faire le constat qu'à côté de l'espace industriel portuaire créé de la main de l'homme il y a un peu plus de trente ans, se sont développés d'autres usages, notamment l'été, un usage balnéaire.

Dans la perception de nombreux habitants du voisinage d'Antifer, cet usage demeure précaire et pourrait être remis en cause par l'arrivée de notre projet. On peut rappeler que cet espace n'est pas une zone de non droit mais qu'il est régi par le code des ports maritimes et par celui du domaine de l'Etat. Notre volonté est de préserver cet espace le plus possible mais, encore une fois, nous ne sommes pas décideurs sur ce point. Cela ne pourra se faire que conjointement avec les acteurs locaux, dans le respect des réglementations en vigueur, et nous sommes prêts à ce dialogue avec les pouvoirs publics et les associations.

- Troisième question, la plus fondamentale de toutes pour le public, quelles garanties Gaz de Normandie pourra-t-il apporter quant à la sécurité de son installation ?

La nature des risques liée à la construction et à l'exploitation d'un terminal méthanier est de toute évidence au cœur des préoccupations des riverains. Pour Gaz de Normandie, la maîtrise des risques industriels est la première condition de la réalisation du projet.

Cette démarche de maîtrise des risques vise à éviter que les dangers liés au GNL, essentiellement le caractère inflammable du gaz naturel, ne se traduisent par des risques pour les personnes se trouvant à proximité de l'installation qu'il s'agisse des habitants du voisinage comme des personnes fréquentant la plage de Saint-Jouin. Gaz de Normandie a fait conduire une analyse préliminaire des risques, conduite par un expert, Bureau Veritas, afin de concevoir l'installation dès le début de telle sorte que les habitations isolées les plus proches du port, la plage et le village de Saint-Jouin soient situés en dehors des zones d'effet des phénomènes dangereux. Conformément au code de l'environnement, l'analyse des risques sera approfondie dans le cadre de l'étude de dangers réglementaire qui sera nécessaire si Gaz de Normandie décide de dépasser une demande d'autorisation.

Pour conclure sur le point des préoccupations exprimées lors du débat, nous avons conscience des efforts des collectivités territoriales pour développer le tourisme durable et les activités de loisirs autour du site, dans la communauté de communes de Criquetot l'Esneval et dans le pays des Hautes Falaises. Dans l'hypothèse où le projet serait poursuivi, nous devrions veiller à ce qu'il ne vienne pas contrecarrer ces efforts en organisant l'activité du projet en étroite relation avec les professionnels du tourisme et les collectivités.

II Parallèlement à ces préoccupations, ont également émergé, des idées et solutions nouvelles qui retiennent toute notre attention

- L'une d'entre elles et sans doute la plus « visionnaire », consiste à rechercher un projet global d'aménagement du site d'Antifer qui organise clairement et de façon la plus pérenne possible les différents

usages actuels ou envisageables : la pêche professionnelle et amateur, les loisirs tels que la planche à voile, le surf, le parapente, la plaisance, l'observation ornithologique ainsi que ceux liés au développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse de l'énergie éolienne et de l'énergie marine. Il nous semble en effet très intéressant d'étudier l'ensemble de ces usages avec les acteurs concernés dès lors qu'ils sont compatibles avec l'usage industriel prévu du site.

- Une autre proposition serait d'étudier l'implantation du terminal en bout de digue, non pas seulement le poste de déchargement comme nous l'avions fait dans notre dossier initial mais également les bacs de stockage et les équipements de regazéification.

Forts de ces enseignements, Gaz de Normandie va désormais travailler jusqu'à sa décision de poursuivre ou non le projet et, le cas échéant, d'entrer alors dans une phase de demande d'autorisations administratives sur les options suivantes :

- tout d'abord les deux variantes initialement proposées au débat en vue de préciser les conditions techniques de leur compatibilité avec l'usage de la plage,
- ensuite, la solution d'implantation du terminal en bout de digue demandée dans plusieurs cahiers d'acteurs.
- Enfin, une solution d'implantation intermédiaire si les solutions précédentes se heurtaient à des obstacles excessifs en termes de sécurité ou d'impact environnemental.

Sans préjuger du résultat de ces études, qui seront conduites par des cabinets faisant référence, nous souhaitons réaffirmer que la solution d'implantation qui serait retenue par Gaz de Normandie pour une demande d'autorisation prendra

en compte l'impact sur le milieu naturel, et notamment sur la flore et sur la faune, les milieux terrestres et maritimes, ainsi que sur les paysages.

Comme l'a rappelé récemment Mme Kociusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, en réponse à une question orale devant le Parlement, « l'autorisation administrative ne peut être donnée que si la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité publiques peuvent être assurées ».

La décision de Gaz de Normandie résultera de la lecture attentive des deux rapports dressés par la CPDP et la CNDP, des échanges que nous avons eus pendant le débat et notamment des points d'attention qui ont été portés à notre connaissance et des études techniques complémentaires. Elle sera prise après consultation des collectivités territoriales et des organismes de concertation existants qui nous inviteront à le faire.

Nous proposons également d'approfondir avec les professionnels et les institutions –collectivités mais aussi organismes consulaires - les thèmes relatifs aux retombées économiques du terminal pour sa région d'implantation : s'agissant des investissements requis pour le terminal, l'objectif pourrait être de mettre en place un dispositif –conforme au regard du droit communautaire- qui permette aux entreprises locales -et donc à l'emploi local- d'en bénéficier de façon importante.

Nous sommes à ce titre totalement ouverts à la signature d'un protocole d'accord en matière d'emplois et de formation avec les collectivités locales intéressées. Nous sommes également à la disposition des collectivités concernées pour participer, chaque fois que cela peut être utile, à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Au-delà de ce débat, Gaz de Normandie souhaite poursuivre le dialogue avec toutes les parties prenantes présentes aujourd'hui, soutiens comme opposants. Notre décision, dans quelques mois, de déposer ou non les demandes d'autorisation sera prise sur la base de nos études mais aussi de ce dialogue. Je vous remercie pour votre attention.